

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est donné aux personnes intéressées que le conseil municipal de la Ville de Beloeil doit statuer, lors d'une séance du conseil qui se tiendra le 14 juillet 2025 à 19 h 30 à la salle du conseil, au 240, rue Hertel, sur la demande de dérogation mineure suivante :

1153, rue du Bosquet - Zone H-303

NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE :

Cette demande de dérogation mineure vise à permettre une distance de 3 mètres de la ligne latérale sur rue alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* exige une distance de 6 mètres pour un terrain d'angle qui n'est pas dos à dos.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du 14 juillet 2025 de l'une des façons suivantes :

- En personne, à la salle du conseil;
- À distance, au moyen de la plateforme https:/beloeil.wdplus-neo.com. L'inscription est obligatoire et les interventions se font via un outil de clavardage.

La séance sera diffusée en direct sur la chaîne Youtube et la page Facebook de la Ville, de même que sur la plateforme https://beloeil.wdplus-neo.com.

Les commentaires peuvent également être transmis par écrit, à l'une des adresses suivantes, au plus tard le 14 juillet 2025, avant le début de la séance :

Ville de Beloeil Direction des affaires juridiques 777, rue Laurier Beloeil (Québec) J3G 4S9 Courriel : greffe@beloeil.ca

Les commentaires reçus à l'avance, par écrit, seront lus lors de la séance du conseil du 14 juillet 2025.

Donné à Beloeil, ce 26 juin 2025.

MARIE-PIER SAVARD, avocate Greffière adjointe

Télécharger l'avis public